

N° 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 22 AVRIL 1966

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Pelletier, du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre continue à siéger entre une heure et 2 h. 30 de l'après-midi aujourd'hui.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit;

L'honorable ministre des Finances ayant demandé la parole;

M. l'Orateur suppléant, après avoir cité l'article 37 du Règlement, l'article 195 de Beauchesne (quatrième édition) et une déclaration de M. l'Orateur inscrite à la page 370 des *Journaux* de la Chambre, 2 avril 1957, déclare qu'à son avis la question dont la Chambre est saisie n'est pas de la nature d'une motion de fond et que le ministre n'a pas droit de réplique.

Le débat se poursuit;

A 5 h. 45 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions de l'ordre spécial adopté le jeudi 21 avril 1966.